

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 19 mars 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation2 p. (135r, 136v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 19 mars 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43083>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[19 mars 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

Résumé Godin informe Cantagrel qu'une expédition a été faite à Léon Gaudermen. Il évoque sa fatigue, cause du retard de l'envoi de la description et des dessins [de la cheminée] à breveter. Il explique à Cantagrel qu'il avait décidé de ne plus demander de brevets, mais qu'il veut tout de même se protéger des contrefaçons. Il demande à Cantagrel de lui envoyer un dessinateur de Paris pour suppléer son fils Émile ou de venir lui-même faire le travail, et lui donne la liste des brevets qu'il veut prendre. Godin voudrait consulter un ouvrage de Blanc ou de Renouard sur la loi des brevets en relation avec le procès avec Corneau frères ; il craint que le tribunal demande une expertise avant de se prononcer sur la nullité du brevet. Il informe Cantagrel que l'audience de son procès en séparation est fixée au 15 avril et que l'avocat de sa femme n'est toujours pas connu.

Notes François Cantagrel répond à la lettre de Godin le 25 mars 1864 (Cnam FG 17 (2) c).

Support La fin de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Dessin](#), [Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures](#),
["Godin"](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Blanc, Étienne \(1805-1874\)](#)
- [Corneau frères](#)
- [Gaudermen, Léon](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Renouard, Augustin-Charles \(1794-1878\)](#)

Oeuvres citées

- Blanc, Étienne, Code des inventions et des perfectionnements, contenant la loi nouvelle sur les brevets avec son commentaire... : l'inventeur breveté, 2e éd., Paris, l'auteur Cosse et Delamotte Joubert, 1845.
- [Renouard, Augustin-Charles, *Traité des brevets d'invention, par Augustin-Charles Renouard.... Édition entièrement nouvelle*, Paris, Guillaumin, 1844.](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 10/01/2024

Gien 19 aours 1664

A monseigneur le chaynel

mon seur et ami je voulrois bien
repondre a este letter qui a prouid a la date
17 par ce que este letter est igare et
que mes reherches ne me font pas pue que
j'ait reherche , j'avois veu y donner descriptio
par le misme die 17

L'esquissie a off le 1er Janvier mes a
et fait immiediatement sans autre
recherche leur letter

je la lith causairement auable et l'attache
une manuscrite de vous enoyer aussi tel que
je la recevois mes descriptions et mes reherches
pour la demande de mes brevets car j'ai
plusieurs brevets a prendre j'avois pris
part a vous faire ce dit de ma plus grande
de brevets depuis longtemps apres de me
doustrair ausi en mons des prouduces inventees
mais puis que je n'en suis pas exempt ce
me laissant pister par les autres je me
recommence a voir si je me constitue
des privilegios suspects , et au moment
une peine de plus pour moi car le pue auquel
les despris me fatiguent est a ce point
que volontiers je vous demanderois de me faire
un dessinateur de bres pour faire mes
travaux auquel temps ne durent quas
peine et me me riais que bientot

vous douteriez presque vous offrir de vous
avoir du temps a faire je vous dirais
simplement le fait.

je suis en ce moment prendre un
brevet pour mes chemins
un brevet pour mon emballage
un brevet pour des préparations nouvelles
aux bûcherons

c'est peu pour un homme bien portant
est trop pour un homme fatigué

vous aviez que vous faire une faute
qui des confusions naîtra des plus mauvaises
je vous en envie copie en même temps
que des meillors il y aurait peut être
plus de consulter Islam ou Rousset sur
la question de droit que le procureur
il est à craindre que le tribunal correctionnel
ne retienne l'affaire et ne veuille statuer
sur la question de nullité que pris
en rapport des autres il jugera ainsi
que ne fais pas de peine devrait faire
interférer appelle de son jugement

je ne crois pas faire d'autre que
communiquer sur la loi des droits en est
d'un autre que celui de Islam & dans tous
les cas toutefois marquer le milieu

mon opinion à certains est bien suffisante
qu'il soit ma femme est toujours dans ce état
de force. Et de rester à la maison